

Journal du Lot 10c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (.....)	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le règlement allemand et la Belgique. — La marche à l'abîme en Allemagne et les conséquences pour notre malheureux Budget! — Nos inscrits maritimes sont victimes de l'égoïsme du prolétariat maritime mondial. — Dans le Proche-Orient.

Le conflit germano-belge est réglé. L'Allemagne a fini par comprendre que son attitude dilatoire indisposait l'Europe qui perdait patience.

La Commission des Réparations et le gouvernement belge ont donc satisfaction.

Mais le compromis intervenu est-il sans inconvénient pour la France?

L'arrangement serait basé sur l'accord suivant : La Reichsbank paierait les bons belges à six mois et ne les rembourserait à la Banque d'Angleterre que les garantis que dans un délai plus long. Dix-huit mois dit-on. Qu'en résultera-t-il pour les versements attendus par la France en 1923?

L'Allemagne ne prétendrait-elle pas alors être dans l'impossibilité de nous indemniser?

Les paiements de 1923 à la France, écrit notre confrère des Débats, sont les premiers auxquels la France aura droit ; il ne faut pas qu'ils soient compromis dès maintenant. Tant d'événements graves sollicitent aujourd'hui l'attention des gouvernements que la réponse allemande à la Belgique ne sera qu'une préoccupation parmi d'autres. Mais elle ne saurait passer inaperçue et elle aura sa place dans le règlement général des questions pendantes qui est devenu plus nécessaire que jamais et sans lequel il n'y aurait plus ni politique interalliée, ni ordre européen.

Les journaux publient l'information suivante, venue de Berlin : A partir du 15 octobre, la Banque d'Empire émettra sept milliards de marks-papier par jour pour remédier à l'insuffisance de numéraire qui se fait sentir actuellement.

Sept milliards par jour, cela donne le joli total de 2.500 milliards dans l'année.

On ne peut pas contester que la Prusse poursuit systématiquement la ruine de son crédit afin d'être déclarée incapable de payer les réparations.

Pendant ce temps, où en est le Budget de la France, la grande victime de l'agression allemande?

M. Bérenger, rapporteur du Budget au Sénat, nous donne quelques précisions.

Le ministre des finances vient de faire distribuer aux Commissions parlementaires, avec 4 mois de retard, le volume 2 du budget spécial des réparations.

Pourquoi pas le volume 1 ? Parce que ce dernier mentionne les Recettes et le volume 2 les Dépenses. Or si nous dépensons beaucoup pour réparer nos départements dévastés, nous ne touchons rien des vaincus et le volume 1 n'a rien à mentionner.

Mais alors, dit M. Bérenger, il faut parler franc. Nous n'avons pas de Budget du tout ! Car, d'un côté, la France doit payer en 1923 un ensemble de dépenses certaines qui s'élève à trente-huit milliards, et, de l'autre côté, le Gouvernement français n'a prévu qu'un ensemble de recettes ne s'élevant pas à plus de vingt milliards. Le déséquilibre est donc de plus de dix-huit milliards, c'est-à-dire d'environ 50 0/0 du Budget ! Autant dire que le budget de la France pour 1923 n'existe pas ou, tout au moins, n'existe pas encore.

Il serait vain, que dis-je ? Il serait dangereux, il serait même déloyal de conserver entre le Budget dit « ordinaire » et le Budget dit « des dépenses recouvrables » une distinction qui devient mensongère du moment qu'on sait que l'Allemagne ne couvrira aucune de ces dépenses en 1923. Même le système des « prestations en nature », pas plus le système Stinnes-Lubersac que le système Loucheur-Rathenau, à supposer que l'un ou l'autre fonctionnera jamais, ne changera rien, mais absolument rien à cette situation. Tout au plus pourrait-il diminuer les douze milliards d'emprunt du Crédit National et autres qui viendront s'ajouter aux

dix-huit milliards de déficit signalés plus haut.

Dix-huit milliards de déficit certain, douze milliards d'emprunt forcé, voilà la situation exacte pour 1923.

En face de cette situation dramatique, que va faire le Parlement?

Que va faire d'abord la Commission des Finances et la Chambre des Députés?

En matière budgétaire, la Chambre est le moteur et le Sénat est le frein. Constitutionnellement, c'est la Chambre qui a l'initiative des dépenses et des impôts, le Sénat ayant la charge des économies et du contrôle.

C'est donc vers la Chambre et sa Commission des Finances que le Pays se tournera d'abord.

Comment établir l'équilibre d'un budget qui n'existe pas ?

Comment trouver dix-huit milliards de recettes qui manquent ?

Comment aveugler la voie d'eau de douze milliards d'emprunts rajoutés à ces dix-huit milliards de déficit ?

Précisément, la Commission de la Chambre est réunie ces jours-ci. Va-t-elle substituer une initiative financière à la carence gouvernementale ? Et, si oui, laquelle ?

Les inscrits maritimes manifestent toujours contre le décret ministériel. Ce décret n'a pas pour but de modifier l'état de choses actuel, il s'efforce d'arriver à une application jugée plus rationnelle et plus équitable de la loi de 8 heures à bord des navires de commerce.

Il est facile de critiquer et d'affirmer en cinq secs que le gouvernement s'efforce de saper une loi intangible. Les exploités de la crédulité publique cherchent à tirer parti de l'incident pour se faire une réclame profitable. Mais il y a plus de courage à dire la vérité aux intéressés.

Dans l'occurrence, dit excellemment un de nos confrères, « la loi de huit heures est et demeure une question internationale, puisque la durée de la journée de travail est un des éléments des prix de revient. Pour rester dans les possibilités de concurrence, tous les rivaux qui se disputent les marchés mondiaux doivent être placés dans des conditions identiques ». Or, si la France a observé les prescriptions de la loi de huit heures, qui, d'après les ententes officieuses, devait être d'application internationale, les autres pays, l'Angleterre en tête, ne s'en sont soucies aucunement, certains gouvernements déclarant même qu'ils étaient décidés à n'en jamais tenir compte.

C'est donc la France qui serait sacrifiée puisque sa marine ne pourrait soutenir la concurrence avec les marines étrangères.

Dès lors, ce n'est pas au gouvernement français qu'il faut s'en prendre, mais à l'inconcevable égoïsme du prolétariat maritime mondial qui se désintéresse de la question !

Peut-on admettre que l'éternel sacrifié soit toujours le Français ?

Dans le Proche-Orient, la situation devient de plus en plus délicate et d'aucuns brandissent la menace d'un nouveau et vaste conflit.

Du moins les positions respectives se précisent et, du coup, certaines convoitises s'étaient ouvertement.

N'est-il pas remarquable, alors que seules Angora et Athènes sont officiellement aux prises, que ce soit à Londres qu'on s'agite le plus et manifeste le plus de nervosité ?

La vérité éclate : l'Angleterre, en présence de la déroute grecque, ne peut se résoudre à abandonner ses visées sur Constantinople et les Détroits turcs.

Elle veut obtenir, d'une façon quelconque, la maîtrise de ces territoires. Et cette maîtrise, elle voudrait l'obtenir aux moindres frais en faisant marcher ses alliés d'hier, la France y comprise.

Mais, cette fois, nul ne paraît disposé à reprendre les armes pour le roi... de Grande-Bretagne : l'Italie et la France s'apprêtent à retirer leurs contingents des zones turques, où un conflit pourrait surgir au moindre incident.

Sage prudence ! Nous ne consentirons à sacrifier ni un soldat, ni un sou aux intérêts, mieux, aux ambitions britanniques. Nous voulons la paix !

L'Angleterre poussera-t-elle la folie impérialiste jusqu'à se lancer dans une guerre contre l'Islam ?

INFORMATIONS

Un député travailliste condamne la politique de M. Lloyd George

M. Clynes, député travailliste, a prononcé au banquet de l'Association des employés municipaux un discours dans lequel il a reproché au gouvernement son incompétence en politique intérieure et ses fautes en politique étrangère. « Le gouvernement a pourtant été averti souvent, a-t-il dit, des répercussions de sa politique turque. La liberté des Détroits pourra être assurée pacifiquement. La note officieuse de samedi ne représente guère l'acte d'un gouvernement parlementaire dans un pays démocratique. »

La question des salaires en Angleterre

Le pays tout entier se trouve menacé d'un arrêt de tous les tramways si, d'ici à jeudi, un accord n'est pas intervenu entre les employés et les patrons. Ceux-ci ayant annoncé qu'une réduction de salaires aura lieu à partir de jeudi, les représentants des employés se sont réunis mardi soir, à Londres et ont décidé à l'unanimité de s'opposer à cette réduction.

Les mineurs allemands vont augmenter leurs heures de travail

Les délégués des mineurs de la Haute-Silésie allemande se sont prononcés à l'unanimité moins une voix en faveur de la conclusion d'une convention sur les heures supplémentaires de travail analogue à celle qui est intervenue déjà en Westphalie. On explique que ces heures supplémentaires augmenteraient mensuellement la production de la houille en Haute-Silésie de 170.000 tonnes.

Une fabrique qui ne chôme pas

A partir du 15 octobre, la Banque d'Empire émettra 7 milliards de marks-papier par jour, pour remédier à l'insuffisance de numéraire qui se fait sentir actuellement.

Le mariage du kaiser

L'ancien chambellan de la cour impériale a annoncé lundi, officiellement, les fiançailles du kaiser. Le mariage aura lieu en novembre.

Suivant le « Berliner Zeitung Am Mittag », l'intention de l'ex-kaiser d'épouser la princesse Hermine von Schornalch Carolath aurait été vivement critiquée par l'ex-kronprinz et ses frères, ainsi que par la famille de Reuss. Ces protestations sont restées sans effet, car le kaiser aurait déjà donné sa parole.

Les Turcs demandent l'évacuation de la Thrace

Dans les milieux nationalistes, l'opinion dominante est pour un règlement pacifique de toutes les questions entre les puissances et la Turquie, mais on considère comme absolument indispensable l'évacuation préalable de la Thrace par les Grecs. On ne peut admettre, en effet, que la Grèce détienne Andrinople comme gage jusqu'à la solution définitive de ces questions.

Dans les cercles turcs, deux tendances bien distinctes se font jour : l'une préconisant le règlement de toutes les questions par la voie diplomatique, l'autre en tenant pour la manière forte. En général, on se montre plutôt pessimiste.

La Turquie fait des concessions

La Turquie concédera aux minorités les garanties demandées. Elle accepte aussi le désarmement des détroits et la liberté de la navigation sous le contrôle de la Société des Nations.

L'incendie de Smyrne

Le consul général de France à Smyrne vient de faire savoir qu'il ne lui est pas possible de répondre à tous les télégrammes de particuliers demandant des nouvelles de personnes résidant à Smyrne ; mais il n'est pas arrivé à sa connaissance que l'incendie ait fait une seule victime par-

mi les membres de la colonie française. La population européenne a pu s'embarquer sur des navires de guerre ou de commerce et beaucoup de personnes sont déjà en route pour l'Europe.

D'autre part, aucune des nombreuses informations parvenues au gouvernement français sur l'incendie de Smyrne ne permet d'attribuer aux Turcs la responsabilité de ce sinistre.

La progression dans l'Atlas marocain

Le groupe mobile Freydenberg se prépare à poursuivre la progression. La harka d'Ait-Atla, renforcée par divers éléments de la région, et évaluée à un millier de fantassins et 120 cavaliers, se dispose à défendre la position de Tzirrim.

22 casbah, 81 tentes des Aït-Bou-zid ont fait leur soumission. Ainsi, tous les villages des régions de Tismonlit et Tisgui, sont entre les mains des Français.

Encore des bons du Trésor à court terme

Certains bruits ont couru récemment au sujet d'un emprunt que le gouvernement se proposait de lancer prochainement. Nous sommes en mesure d'assurer aujourd'hui, dit notre confrère « Le Matin », que toutes les combinaisons mises en avant jusqu'ici d'une émission faite par l'entremise du Crédit national ou des Compagnies de chemins de fer ne reposent sur aucun fondement. La réalité est que le ministre des finances envisage simplement pour le mois d'octobre une émission de bons du Trésor à court terme.

M. Maunoury ne quittera pas le ministère de l'intérieur

Le bruit avait couru depuis quelques jours que des remaniements allaient être apportés dans la composition du cabinet Poincaré.

On a annoncé notamment que M. Maunoury quitterait avant la rentrée des Chambres le ministère de l'intérieur, pour n'avoir pas à se prêter à certains changements administratifs sur l'opportunité desquels il serait en désaccord avec quelques-uns de ses collègues représentant plus particulièrement la majorité de la Chambre. Renseignements pris à bonne source ces bruits sont de pure invention, et M. Maunoury ne songe pas le moins du monde à se démettre de ses fonctions.

CHRONIQUE LOCALE NOS VENDANGES!

Les vendanges ont commencé dans la région. Encore une semaine et, si le beau temps persiste, elles seront en pleine activité dans tout le département.

Nos viticulteurs sont enchantés, cette année, de la récolte : elle sera abondante et bonne. Et, déjà, le public se réjouit de savoir que le prix du vin subira une baisse très sensible sur le prix actuel.

Il y avait fort longtemps que le vin n'avait été vendu aussi cher dans nos pays de vignobles : pour un peu, il aurait fallu en venir au régime sec, et cela eût été dur pour les populations de nos régions. Aucun Cadurcien ne nous démentira.

Aussi bien, le régime sec, tel qu'il est appliqué en Amérique et en Norvège, ne donne pas, si nous en croyons les chroniques, de fameux résultats.

Le régime sec a porté, au début, un coup aux gros exportateurs de vins. Ils ont dû trouver de nouveaux débouchés, pour liquider leurs stocks. Mais, ces débouchés trouvés, que reste-t-il de la mesure prise par l'Amérique ?

Le moment de l'établissement du régime sec fut mal choisi par nos alliés, car ils savaient bien la perturbation considérable qu'ils allaient jeter sur nos marchés.

Il paraît que les Américains comprennent leur erreur. Puisse-t-ils la réparer bientôt, dans l'intérêt des viticulteurs de France.

Au surplus, qu'a donné ce régime sec en Amérique ? Nos confrères

renseignés sur ce qui se passe chez nos Alliés, affirment que ce régime ne peut pas durer.

En Amérique, on s'est mis à fabriquer des liqueurs ou, plutôt, des mélanges épouvantables se rapprochant plus du vitriol que de nos armagnacs ou de nos cognacs.

Les contrebandiers sont légion : la contrebande est faite par navires, par avions. Et comme les contrebandiers savent que leurs mélanges ne seront pas soumis à un laboratoire d'analyse, ils en profitent pour fabriquer d'importer comment, avec n'importe quoi, des liqueurs qu'ils font payer un prix fou.

En Norvège, une statistique officielle du ministère de la justice indique que, depuis l'établissement du régime sec, le nombre des condamnations pour ivresse publique a quintuplé.

Le poison des contrebandiers produit son effet.

Les vendanges de 1922 seront exceptionnelles : le « moult » queercincol redeviendra à un prix abordable pour tous, sans besoin de faire appel à l'eau de nos fontaines.

Les viticulteurs se réjouissent à l'idée que leurs cuves seront pleines jusqu'au bord et que les affaires reprendront peut-être normalement. Ce n'est pas sûr, mais quand la récolte est abondante, il y a profit pour tout le monde, vendeurs et acheteurs.

Pourvu que la qualité de la récolte soit proportionnée à la quantité, tout sera pour le mieux. Et la baisse du prix du vin pourrait bien entraîner une baisse sur d'autres denrées. Qui sait ?

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée aux soldats du 7^e dont les noms suivent

Bonnet (Jean) : « Bon soldat. A été très grièvement blessé au cours d'un combat, le 9 septembre 1914, au camp de Mailly. »

Fresquet (Ernest-Elie), « Modèle de sang-froid et d'énergie. Le 2 octobre 1917, devant Verdun, par son initiative, a facilité la progression de sa section. A été blessé très grièvement. »

Lycée Gambetta

M. Ternois, reçu récemment agrégé des Lettres, est maintenu comme professeur de sixième au Lycée Gambetta.

Douanes

M. Fages (Lucien), ex-sergent au 7^e d'infanterie, est nommé préposé des douanes.

P. T. T.

M. Sémirrot est nommé receveur des P. T. T. à Touzac, en remplacement de M. Delrieu, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le retour à l'heure normale

Nuit du 7 au 8 Octobre

Conformément à la loi du 14 mars 1922, le premier samedi d'octobre, à 24 heures, c'est-à-dire dans la nuit du 7 au 8 octobre, l'heure sera retardée de 60 minutes. Cette mesure ayant fait l'objet d'une entente internationale, il en sera de même en Angleterre et dans d'autres pays.

LES IMPOTS

Un lecteur nous demande s'il peut payer au percepteur de la ville où il habite les impositions qu'il doit dans une autre région et si le percepteur est tenu de les recevoir.

C'est le droit absolu du contribuable de payer toutes ses contributions au percepteur de la ville où il réside. Le percepteur n'a même pas le droit de faire une observation, une réflexion quelle qu'elle soit. Il est tenu d'encaisser l'argent, un point, c'est tout.

Sans doute, ça lui occasionne un petit supplément de travail, mais il est assez bien payé pour faire ce travail d'écritures.

Donc, le contribuable n'a pas à se gêner s'il veut payer à Cahors, par exemple, les impositions qu'il doit dans une autre département. Le percepteur doit se tenir à sa disposition et, nous le répétons, sans que lui ou ses commis aient le droit de faire la moindre réflexion. M. le Trésorier Payeur a bien dû le leur recommander !

Les impôts sont assez lourds pour qu'on ait quelques égards, un peu d'amabilité, de politesse envers ceux qui les paient.

L. B.

Rentrée des vacances

Le Proviseur du Lycée a l'honneur de rappeler aux familles des élèves que la rentrée des classes est fixée au 1^{er} octobre pour les internes et au lundi matin 2 octobre pour les externes.

Il se tient à la disposition tous les jours de 9 à 11 et de 14 à 15 heures, pour tous renseignements à donner.

M'sieu le sous-chef!!

Il s'en est passé une de bonne à la gare de Cahors, dimanche matin, à l'arrivée de l'express.

L'express partait, lorsqu'il arriva, furieux, sur le quai de la gare, un voyageur qui se mit à réciter à l'adresse de la Cie les litanies connues par les voyageurs qui manquent le train.

« C'est honteux, c'est abominable ! le service est inexistant, ici, dans cette gare, etc., etc. » Et, aussitôt, avisant un monsieur coiffé d'une casquette blanche, le voyageur se précipite et crie de plus belle : « M'sieu, c'est inimaginable ! j'ai manqué le train... » — « Vous n'avez qu'à prendre le suivant », répond le monsieur coiffé de la casquette blanche. — « Comment, m'sieu, j'ai manqué mon train par la faute de vos services qui n'ont pas fait diligence pour... » clame le voyageur.

— « Que voulez-vous que ça me f...asse ? » répond flegmatiquement le monsieur à la casquette blanche. — « Qu'est-ce que cela vous f... ? Mais, m'sieu, vous êtes un insolent ! je vais porter plainte. Donnez-moi le cahier de réclamations, et vite ! » — « Je ne suis pas de service ; adressez-vous à l'autre monsieur en casquette blanche. »

Le voyageur, furieux, se précipite vers l'autre : « M'sieu, je veux le cahier de réclamations ; j'ai manqué le train... » — « Mais, manqué l'autre monsieur coiffé aussi d'une casquette blanche, mais je ne suis pas chef, sous-chef de gare ; je fais partie de la fanfare de... ainsi que tous ces messieurs. Nous allons prêter notre concours aux fêtes de Figéac !!! »

A ce moment-là, le voyageur se voit entouré d'un groupe de 15 ou 20 personnes, toutes coiffées d'une casquette blanche...

Il comprend, saisit ses deux valises, et, sans mot dire, se dirige vers le buffet où il pénètre et se fait servir un mazargan !

Exposition-Concours de Cahors

L'Exposition agricole, industrielle et commerciale qui se tiendra à Cahors du 29 septembre au 2 octobre, s'annonce comme devant être une manifestation très importante. Déjà on peut voir sur les Allées Fénélon les travaux d'aménagement qui sont commencés.

L'installation de cette exposition a été comprise comme suit :

- 1^o Halle aux grains. — Tous les objets provenant des petits métiers fabriqués à Cahors.
- 2^o Allées Fénélon. — a) à droite, le long du mur du lycée ; stands couverts pour produits agricoles.
- b) à gauche, le long de la rue des Allées Fénélon ; stands couverts pour produits industriels et commerciaux.
- c) à droite et à gauche de l'allée centrale ; animaux reproducteurs.
- d) entre la statue Gambetta et les allées d'arbres ; machines agricoles.
- e) entre le kiosque et le petit jardin public ; exposition horticole et maraîchère avec massifs.

Bon nombre de demandes nous parviennent chaque jour afin de connaître la nature des produits qui peuvent être exposés. Les programmes qui ont été publiés et les affiches donnent tous renseignements à ce sujet. Cette exposition est ouverte à tous produits du sol et manufacturés, c'est-à-dire que chacun peut exposer ce qu'il produit, ce qu'il fabrique ou ce qu'il vend.

Se faire inscrire avant le 25 courant à la Chambre de commerce ou à la Direction des Services agricoles.

Coopérative quercynoise

La liquidation de la Coopérative quercynoise est terminée. Il revient à chaque part la somme de 21 fr. 40, plus les intérêts de 1920-21 et 1921-22.

De plus amples renseignements seront donnés aux magasins de la Coopérative quercynoise par les gérants.

Nécrologie

Mercrèdi matin, à 10 heures, ont été célébrés les obsèques de Mme veuve Fourmy, née Marie Pons, décédée à Cahors.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a adressé à MM. Delrous, Fourmy et à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Au violon

Lundi soir, vers 11 heures, un jeune homme passant cours de la Chartreuse, aperçut le corps d'une femme étendu dans la rue. Il crut que cette femme était morte et appela au secours.

Des voisins et des passants arrivèrent et la relevèrent : mais la femme poussa des grognements significatifs. Elle était vivante morte. Les passants la relevèrent et l'appuyèrent contre un arbre et prévirent la police.

Peu après, des agents vinrent prendre la femme, qu'ils hissèrent sur un charretton, et la traînèrent au violon où elle resta enfermée jusqu'au mardi soir à 8 heures. Elle avait eu le temps de cuver son vin. Elle sortit pour aller chercher son chapeau et son manteau qu'elle avait laissés sous la Chartreuse, mais qui avaient été remis au Convent de la Miséricorde.

Arrestation

La police a procédé mardi soir à l'arrestation de 2 jeunes garnements, Cor Jean, 16 ans, Fourastié Maurice, 15 ans.

Tous deux avaient quitté Cahors dimanche à 3 heures pour se rendre à Prayssac, où ils devaient être embauchés pour les vendanges.

Effectivement, lundi matin, ils étaient embauchés : mais vendanger est pénible, il faut trop se courber, les reins font mal. Aussi, mardi, après avoir touché 10 francs de salaire, ils rentrèrent à Cahors par le train de 4 heures.

Mais, réflexion faite, ils repartirent mercredi matin pour Albais, chez un propriétaire, M. Delrieu, qui devait les embaucher pour vendanger.

Arrivés chez M. Delrieu, ils trouvèrent porte close : tout le monde était dans les vignes. Alors, les deux copains firent le tour de la maison pour essayer de prendre quelque chose.

Ils ne trouvèrent que 2 ciseaux en bois qu'ils emportèrent, mais ce qui les tenta le plus, ce fut un perdreau qui était dans une cage. Ils prirent le perdreau, lui tordirent le cou et revinrent à la gare de Parnac pour rentrer par le train de 11 heures, évidemment sans billet.

Cor et Fourastié attendirent jusqu'à 1 h. 1/2, sur les Allées Fénélon, que la mère Cor ait quitté la maison pour se rendre à son travail. En effet, vers 2 heures moins le quart, ils se rendirent rue des Boulevards, où habite Cor et firent rôti le perdreau qu'ils mangèrent avec grand appétit.

Mais, à 4 heures, arrivait à Cahors M. Delrieu, qui avait constaté le vol dont il était victime. Il alla à la police, dénonça les voleurs.

M. Marcenac, le dévoué secrétaire de police, fut vite fait de retrouver les 2 faux vendangeurs : ils sortaient juste de la maison de Cor, le ventre plein, satisfaits du délicieux repas qu'il venait de faire, pour aller déguster un bon moka.

La digestion fut moins agréable, car ils furent conduits à la prison, où on ne leur servit pas le café...

Trésorerie générale du Lot

Les titulaires de pensions d'ascendants sont informés qu'ils devront,

comme l'année dernière, fournir, lors de l'échéance du 4^{ème} trimestre de leur pension, un certificat de non-imposition à l'impôt général sur le revenu.

Les ascendants âgés de moins de 60 ans et les ascendantes âgées de moins de 55 ans, auront à fournir, en plus, une déclaration certifiée par le maire, attestant que l'allocation a été obtenue par suite d'infirmité ou de maladie incurable ou encore, pour les ascendantes seulement, en raison de ce qu'elles ont à leur charge un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans.

Les ascendants ou ascendantes qui n'ont encore qu'un titre d'allocation d'attente devront, outre les pièces dont il vient d'être question, produire un bulletin de naissance.

AVIRON CADURCIEN

La Commission de Rugby a décidé de former trois équipes, sous la dénomination suivante :

Equipe 1^{re} — Equipe réserve — Equipe 2^e

En outre 18 Martiniquais ont signé leur licence à l'Aviron Cadurcien, ce qui permettra de constituer une très belle et très athlétique équipe.

Sourceux avant tout de constituer des « quinze » extrêmement homogènes, la Commission ne pourra arrêter définitivement leur formation qu'après une étude spéciale et approfondie sur la valeur de chaque joueur. Ce résultat ne pourra être atteint qu'après 3 ou 4 matches amicaux.

Dans ces conditions les équipiers qui seront convoqués dans telle ou telle équipe devront avoir à cœur de donner les efforts les plus sérieux pour que l'on puisse utilement juger leur valeur.

La Commission convoquera pour chaque match les joueurs individuellement. Aucune excuse, sauf les cas de force majeure, ne sera admise, et le joueur qui aura un motif sérieux de ne point se rendre à l'appel reçu devra exposer 48 heures avant le match et par écrit les raisons de son indisponibilité.

La Commission restera seule juge en dernier ressort.

Instruction du demi-contingent de la classe 1922

Bien que le service de dix-huit mois ne soit pas encore adopté par le Parlement, l'état-major de l'armée se préoccupe de faire procéder à l'Instruction des jeunes soldats dans les conditions où l'on se trouvera dès que la nouvelle loi militaire entrera en vigueur.

C'est ainsi qu'il vient d'adresser à tous les commandants de corps d'armée des directives applicables à toutes les armes et comportant trois périodes d'Instruction de six mois chacune.

La première période correspondra à l'Instruction des recrues ; la deuxième, au perfectionnement des hommes du rang, et la troisième à la continuation de l'Instruction des « anciens ».

C'est ainsi que les choses se passent, d'ailleurs, quand la durée du service était fixée à trois ans et même davantage.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 4 au 9 septembre 1922, est la suivante :

Nombre de placements à demeure : 25 hommes, 23 femmes. En extra : 2 hommes, 1 femme. Demandes d'emplois non satisfaites : 2 hommes, 3 femmes. Offres d'emplois non satisfaites : 17 hommes, 9 femmes.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 Septembre (Matinée et Soirée)

Les Contes des mille et une nuits

film d'art, 1^{er} Chapitre.

Chantelouve (drame).

L'alliance en ballade (comique).

Pathé Journal.

REINE BLANCHE
ANISSETTE SUPERIEURE

Castelnau-Montratier

Comice Agricole. — A l'issue de la réunion pour la communication du palmarès et le rapport sur le concours, le vœu suivant présenté par M. Périé de Féral président, fut voté à l'unanimité :

« Le Comice dans le but d'être encore plus utile à la nation en attachant les enfants à la culture, dès leur jeune âge, émet le vœu, que dans toutes les écoles des régions agricoles, les professeurs soient tenus d'affecter, dès que les enfants savent lire et écrire, deux heures par semaine à l'enseignement agricole en classe et sur le terrain.

Les professeurs actuels n'ayant pas encore suivi dans les écoles normales des cours d'agriculture, le Comice demande aux instituteurs agronomes, aux associations et syndicats d'agriculture, de préparer par région un manuel pour l'enseignement à donner aux enfants des deux sexes. Les frais d'impressions et d'envoi de ces manuels peuvent être payés par les associations agricoles si l'état se désintéresse de cet enseignement. — Ceci indépendamment d'un enseignement post-scolaire d'agriculture.

Luzech

La situation municipale. — La séance du Conseil municipal du 17 septembre courant a été terminée par la lecture donnée par un membre du Conseil de la déclaration suivante qui constate la division profonde existant dans cette commune. Il n'est pas douteux que cette situation peut nuire à la Commune de Luzech des dommages certainement graves que les Pouvoirs Publics ont le devoir d'éviter.

Considérant que les Conseillers Municipaux soussignés sont dans l'obligation de constater le désaccord continu de plus en plus grand existant entre les deux fractions numériquement égales du Conseil Municipal de Luzech.

Que ce désaccord vient encore plusieurs fois d'être formellement constaté dans les dernières séances du Conseil Municipal et notamment dans celles relatives aux élections du maire et de l'adjoint.

Considérant que cette division du Conseil municipal en fractions égales et irréductibles existe non seulement en matière électorale, mais aussi en matière administrative communale.

Que les intérêts de la ville se trouvent dès lors moralement et pécuniairement compromis, il y a lieu de mettre fin le plus tôt possible à cette situation, en provoquant un appel aux électeurs, seuls juges du conflit existant au sein du Conseil Municipal.

Considérant que les soussignés ont le regret de constater que leurs adversaires opposent à leur demande de dissolution collective générale le refus le plus formel. Qu'il y a lieu dans ces conditions, dans l'intérêt commun, de provoquer une dissolution que la loi prévoit seulement dans le cas de division en fractions numériques égales.

Les soussignés déclarent qu'à dater de ce jour, dans l'unique but de provoquer légalement la dite dissolution et malgré leurs regrets d'être dans la nécessité d'employer ce seul moyen que leur donne la loi, ils considèrent comme leur devoir de s'opposer au scrutin secret dans toutes les affaires sans exception aux propositions d'une municipalité émise dans les conditions que tous les électeurs connaissent et qu'ils ont à apprécier.

Suivent les signatures : Bel, propriétaire à Fages ; Desprats Auguste, propriétaire à Cami ; Desprats Gustave, conseiller de préfecture honoraire à Luzech ; Lugan Clément, industriel à Luzech ; Marmier, propriétaire à Luzech ; Méruat, propriétaire à Luzech ; Raynal, propriétaire à Calviac ; Verne, préfet honoraire au Payrac.

Castelfranc

Fête enfantine. — Les jeunes se préparent à célébrer, dimanche 24 septembre, leur petite fête annuelle avec éclat. Programme :

Samedi 23 septembre. — A 18 h., salves d'artillerie ; à 20 h., retraite aux flambeaux, amusements divers. Dimanche 24. — A 7 h., réveil en fanfare ; à 8 h., arrivée de la musique ; à 10 h., aubade aux habitants ; à 11 h., apéritif-concert ; à 15 h., courses à pied ; à 16 h., courses aux cerceaux ; à 16 h. 30, courses à bicyclettes ; à 17 h., courses en sacs, mat de cocagne ; à 18 h., ouverture du bal champêtre avec concours de valse ; à 20 h., grande retraite aux flambeaux, brillante illumination, départ du ballon « Jupiter ».

Lundi 25. — Continuation des amusements divers avec bataille de fleurs.

Prayssac

Election municipale. — Dimanche a eu lieu l'élection municipale pour pourvoir au remplacement de 3 conseillers. Deux listes étaient en présence, l'une présentée par M. Goulénegre, maire, et l'autre par M. Penel, ancien maire conseiller d'arrondissement.

La liste Goulénegre a été élue. Voici les résultats : MM. Brousse, 236 voix ; Villefaucé, 274 voix ; Joulou, 224 voix. Plus. Liste Penel : MM. Aldhui, 189 voix ; Belmon, 193 voix ; Boufarel, 188 voix.

Poire. — Voici les cours pratiqués : Sur le foireil aux bœufs une baisse sensible s'est produite sur le cours des derniers marchés. Gros bœufs de travail, de 3.000 à 3.500 fr. ; attelages, de 2.500 à 3.000 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 1.800 fr. ; bœufs gras, 110 à 115 fr., poids vif, les 50 kilos. Vente lente. Veaux, 3,25 le kilo ;

porcs gras, de 200 à 210 fr. les 50 kilos ; porcs d'élevage, de 250 à 300 fr. ; porcelets, de 80 à 130 fr. la pièce.

Halle aux grains : Avoine, 25 fr. ; pommes de terre, 20 fr. ; maïs, 45 fr. le sac de 80 litres. Quelques sacs de noix vendus de 80 à 85 fr. Le commerce n'a pas fait d'achats de cette marchandise.

Volaille, grande quantité : Poules, 3 fr. ; pintades, 3,50 ; dindes, 3 fr. ; canaris, 3 fr. ; lapins domestiques, 1,50 le demi-kilo ; pigeons, 3 fr. la paire ; œufs 5 fr. la douzaine.

Oies à engraisser, de 50 à 65 fr. la paire. Gibier : Lièvres, 25 fr. ; lapins de garenne, 6 fr. ; perdreaux, 8 fr. ; le tout la pièce.

Grande animation sur le marché aux ustensiles de vendage. Comportés 30 fr. ; corbeilles à porreaux, 10 fr. ; paniers en bois de 1,75 à 2 fr. ; meules de cercles, de 5 à 6 fr. pièce.

Haricots et légumes en abondance. Carottes, 0,50 le pied ; melons, de 0,50 à 1 fr. pièce ; choux pommés, 1 fr. pièce.

Beaucoup d'étalagistes qui ont dû faire d'excellentes recettes.

Sauzet

Fête patronale des 30 septembre 1^{er} et 2 octobre. — Voici le programme des fêtes patronales :

Le 30 septembre dans la soirée, arrivée de la musique en ville.

Le 1^{er} octobre, dans la matinée, tour de ville en musique, apéritif-concert et distribution de bouquets ; dans l'après-midi ; à 14 h. départ du ballon ; à 14 h. 1/2, course de bicyclettes ; à 15 h., concours de quilles ; à 16 h., jeu de piques ; à 20 h., retraite aux flambeaux, char pavoisé, feu d'artifice de la maison Ruggieri ; à 21 h., bal de la Halle.

Le 2 octobre, dans la matinée, tour de ville en musique ; à 9 h., tir aux pigeons ; à 11 h., apéritif-concert ; dans l'après-midi ; à 14 h., jeux divers ; à 15 h., bal, soir brillantes illuminations ; à 20 h., bal ; à 24 h., adieux à la Musique, Farandole, bataille de confettis.

Un grand concours de tir, doté de 20 prix, d'une valeur de 400 fr., sera organisé dans la cour des écoles pendant les journées du 1^{er} et 2 octobre. Avis aux amateurs.

Le comité décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Place gratuite pour les forains.

Tour-de-Faure

Obsèques. — Les obsèques de notre regretté compatriote M. Emile Roux, mort pour la France à l'armée d'Orient ont été célébrées à Tour-de-Faure.

Une foule nombreuse, émue et recueillie, a accompagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'Emile Roux, auquel M. le docteur Bénéche, maire de Tour-de-Faure, conseiller général, et M. Cazes, délégué de l'Amicale des démobilisés du canton de Saint-Géry, ont adressé un éloquant et suprême adieu.

Nous renouvelons nos très sincères condoléances à la famille Roux.

Figeac

Probité. — La jeune Marie-Louise Béchade, chez ses parents, rue Prat, à Figeac, a trouvé sur la voie publique un bijou-broche qu'elle a déposé au Commissariat de police où on peut le réclamer. Félicitations.

Courses de bicyclettes. — Lundi ont eu lieu à Figeac des courses de bicyclettes organisées par le Comité des fêtes. Voici les résultats :

Départ nationale. — 1^{er} prix, Granot de Gajac ; 2^e prix, Larnaudie de Figeac ; Laplace, d'Avinc (ex aequo).

Internationale. — 1^{er} prix, Blanc, de Cassaniouse, champion du Cantal et de l'Aveyron ; 2^e prix, Lescurre, de Cransac ; 3^e prix, Rogues.

Anglars-Nozac

On nous annonce la mort, après une courte maladie, de M. Pierre Tocaven, âgé de 76 ans. Les obsèques ont eu lieu dimanche dernier. Le deuil était conduit par les quatre fils du défunt et par son gendre M. Calcat. Une foule nombreuse accompagnait le convoi. Sincères condoléances.

Frayssinet-le-Gourdonnais

Fête patronale. — La fête patronale qui a eu lieu dimanche dernier, a été des mieux réussies.

Une très grande affluence était venue de toutes les communes voisines. Beaucoup de déracinés du pays avaient voulu tenu à montrer qu'ils n'oublieraient pas la petite patrie.

Les jeux, les chars, les bals, le feu d'artifice ont enthousiasmé nos visiteurs. Tout a été charmant et bien réussi.

Gramat

Soirée récréative. — La société musicale la Lyre Gramatoise donnera dimanche prochain sa première soirée récréative. Le soir après la composition et la préparation du programme permet de prévoir que ce spectacle sera des plus intéressants, aussi nous sommes convaincus que la population gramatoise tiendra à manifester une fois de plus, le bienveillant intérêt qu'elle porte à la société récemment constituée.

Nous donnerons demain le programme complet de ce concert.

Souillac

Le monument aux morts. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des 116 enfants de la commune a eu lieu dimanche.

Toute la population Souillacoise et de nombreux habitants des communes voisines étaient réunies au pied du monument qui se dresse à l'entrée de la ville, place Laborie.

La fanfare de Martel, dirigée par M. Rouchou, ouvre la marche en jouant un pas redoublé. A côté du monument, sur une tribune, M. l'intendant général Gardarain, président du comité d'érection, ouvre la série des discours, en faisant un récit des principaux faits de la grande guerre, et remet le monument à M. le maire.

M. Claret, maire et conseiller général, remercie le comité de l'effort considérable qui a conduit à l'œuvre magnifique accomplie.

Il se déroule ensuite la partie la plus émouvante du programme : M. le capitaine Murat prend place à la tribune et fait, à pleine voix, l'appel des 116 morts ; à chaque nom, un mutuel répond : « mort pour la France ».

M. Lamoure, membre de l'Association des mutilés du Lot, exprime ensuite les horribles angoisses de la guerre, les souffrances morales et physiques des défenseurs du pays auxquels il adresse un tribut de reconnaissance patriotique.

M. le commandant Bayle, président des Vétérans, salue ceux qui se sont battus et sacrifiés pour la plus noble des causes, et dépose une palme au pied du monument.

Ce fut ensuite le tour du représentant de M. le Préfet, qui excusa ce dernier, retenu à Figeac, pour les fêtes de Champollion, et félicita la population de ce « beau canton » des sentiments patriotiques qui l'animent. Il adressa aux héros de Souillac, morts pour la France, le salut du gouvernement de la République.

Entre les tours de paroles des orateurs, la musique exécuta une marche funèbre, et les enfants des écoles, sous la direction de M. Martin, professeur de musique chantèrent « l'Hymne aux morts » de Victor Hugo, la « Marseillaise » et le « Chant du départ ».

La cérémonie prit fin vers 17 heures, au milieu d'une atmosphère de fierté et de reconnaissance pour nos morts de Souillac.

Vayrac

Fête locale. — Tous les habitants de notre ville se préparent pour les fêtes des 23, 24 et 25 septembre. Les attractions commenceront à arriver et les engagements réservés aux forains sont déjà garnis. Nous espérons que tout le monde se mettra de la partie pour recevoir dignement les nombreux étrangers qui se rendront à Vayrac.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

Les difficultés orientales

Une proclamation britannique

De Constantinople : Le général Sir Harrington publie un communiqué annonçant que la Grande-Bretagne considérerait toute avance des Kémalistes dans la zone neutre comme un acte de guerre.

Bien qu'elle soit antérieure à la séance d'hier du Quai d'Orsay, cette déclaration apparaitra comme une nouvelle pression exercée aussi bien sur Ankara que sur les gouvernements de Rome et de Paris.

Mesures turques

De Constantinople : Aucun mouvement hostile de la part des Kémalistes ne s'est produit.

A Smyrne, les Turcs autorisent les femmes et les enfants Grecs à quitter la ville s'ils le désirent ; mais les hommes de 18 à 45 ans sont déclarés prisonniers de guerre.

Lloyd Georges

écouté les suggestions des travaillistes

De Londres : M. Lloyd George recevra aujourd'hui les membres du Conseil général du Congrès des Trade-Unions qui exposeront le point de vue des Travaillistes sur la nécessité, pour la Grande-Bretagne, d'éviter toute opération militaire dans le Proche-Orient.

Quel sera la politique d'Angora ?

De Constantinople : Mustapha-Kemal vient de convoquer à Smyrne un Conseil politique spécial en vue de déterminer l'attitude à adopter par le gouvernement d'Angora vis-à-vis des Alliés.

On vous a interdit le café

mais ne vous attristez pas, car il existe une boisson qui possède la couleur et l'arôme du café, qui est très agréable à boire et qui supprime complètement les inconvénients qui vous ont fait interdire le café à cause des excitations qu'il produit, de la nervosité qu'il amène et du retard et du trouble qu'il apporte dans la digestion. Cette boisson saine et fortifiante est le

« KNEIPP »

(Café de Malt)

1 fr. 25 les 250 gr. dans les bonnes épiceries

ON DEMANDE

Bon ouvrier mécanicien automobile

Ayant permis de conduire

S'adresser FAUGE, Auto, CAHORS

REMERCIEMENTS

Monsieur Ch. DELROUX, mécaniste à la Cie d'Orléans, Madame Ch. DELROUX, née FOURMY et leur fille ; Monsieur Abel FOURMY, commis des Postes à Paris Central, Madame Abel FOURMY et leur fils ;

Monsieur Benjamin FOURMY, capitaine retraité, chevalier de la Légion d'honneur, Madame Benjamin FOURMY et leur fille ; Madame veuve R. BAILLY et son fils ;

La famille et les amis remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame veuve FOURMY

Née Marie PONS

ON DEMANDE

Une bonne Culottière

A la Maison PARIS-LONDON

SE PRESSER

Travail assuré toute l'année

Vous pouvez avoir une BICYCLETTE 20^{fr}. (Homme, Dame ou Enfant). Dem. Catal. à M. GERMAIN, r. Montebello, Ste-ADRESSE (Bordeaux)

« SONS gros » 1^{re} qualité, 48 les % Kgs logés franco toutes gares.

« AVOINES noires » 59,50 départ centre. Emile COLAS, Néogot, BOURGANEUF (Creuse).

On demande à acheter d'occasion

UNE BALANCE A PLATEAUX

Avec Poids

S'adresser au Bureau du Journal

La DISTILLERIE DULAC

Achète les Coings

ET

toutes sortes de Raisins

Susceptibles d'être conservés en bocaux (Malagas, Panses, etc.)

Ouvriers Électriciens demandés

BAUDIN, Électricité

CAHORS

Marché de La Villette

18 Septembre 1922

ESPECES	ENTREES	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....					
Vaches....	6.5				